

Table des matières

I - Introduction au projet Téléconsult'Action.....	1
II - Dossier de candidature.....	3
III - Critères d'évaluation.....	4
V – Calendrier.....	5

I - Introduction au projet Téléconsult'Action

L'URPS MLB lance le projet Téléconsult'Action, en collaboration avec les URPS Pharmaciens et Infirmiers. Ce projet consiste à intégrer des dispositifs de téléconsultation assistée dans les zones sous-denses de Bretagne.

Grâce à un dispositif de téléconsultation installé dans une pharmacie, un EHPAD ou un lieu dédié, les patients vont pouvoir bénéficier de ce mode de consultation en étant accompagné d'un professionnel de santé, en l'occurrence un(e) pharmacien(ne) ou un(e) infirmier(e).

La téléconsultation pourra se dérouler grâce à l'assistance de ce professionnel de santé et aux objets médicaux connectés et non connectés qui seront mis à sa disposition.

Les objectifs :

- Atténuer la pénurie médicale dans les territoires sous-dotés de la région, en ouvrant le recours à la téléconsultation à un plus grand nombre de patients.
- Recentrer l'offre médicale autour des soignants du territoire. Ainsi, seuls des médecins généralistes bretons participeront à ce projet.
- Proposer une solution additionnelle aux services d'accès aux soins.
- Réintégrer les patients dans le parcours de soins, en faisant le lien avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) pour tous les patients dépourvus de médecin traitant.

II - Dossier de candidature

Veillez trouver ci-dessous les éléments à inclure dans votre dossier de candidature :

- Fiche d'identité de votre entreprise (incluant entre autres : votre activité principale et, le cas échéant, vos activités annexes, nombre de salariés, votre implantation en France, votre chiffre d'affaires annuel N-1)
- Votre offre détaillée, en respect avec le cahier des charges et les pré-requis en termes de sécurité
- Des retours d'expérience
- Le calendrier de déploiement prévisionnel de votre solution, dans le cadre de ce projet
- Votre proposition chiffrée détaillant votre modèle économique

Votre dossier de candidature est à envoyer à Morgane André, chargée de mission du projet, d'ici le **lundi 5 mai 2025**, à l'adresse suivante : **m.andre@urpsmlb.org**

III - Critères d'évaluation

Au moment de la présélection par l'URPS MLB, chaque dossier sera étudié sur la base des critères d'éligibilité suivants.

Critères d'éligibilité	Pondération du critère
Couverture fonctionnelle et technique Adéquation de l'offre au regard des besoins exprimés dans le cahier des charges	35%
Qualité méthodologie de déploiement, de gestion de projet et d'opération du service	20%
Sécurité et protection des données Adéquation de l'offre au regard des besoins exprimés dans le cahier des charges	10%
Financiers Prix estimé des produits et prestations de service	35%

Procédure de présélection - Du 6 au 20 mai 2025 :

- **Première lecture technique** : entre l'URPS MLB et le GCS e-Santé afin d'établir un premier classement
- **Comité territorial** : présentation et validation du premier classement
- **Comité stratégique** : validation de la présélection et constitution du comité de sélection

V – Calendrier

Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : **11/04/2025**

Date limite de réception des candidatures : **05/05/2025**

Présélection des dossiers : **du 6 au 20 mai 2025**

Entretiens avec les prestataires présélectionnés : **lundi 26 et mardi 27 mai, de 13h à 17h**

Décision finale et annonce : **semaine du 2 au 5 juin 2025**

Toutes les candidatures seront étudiées et vous serez contactés quelle que soit la décision de l'URPS.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la chargée de mission du projet :

Morgane André : 06 17 71 29 57 ou m.andre@urpsmlb.org